



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 51066

Texte de la question

M. Michel Destot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation préoccupante des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC). Ces organismes, qui se sont créés à partir de 1967 de la propre initiative du mouvement des consommateurs, regroupent localement l'ensemble des associations concernées par ce domaine. Par le biais des informations télévisées régionales notamment, les CTRC constituent pour la population une source privilégiée d'information, et permettent ainsi de prévenir de nombreux litiges. Ils jouent en outre un rôle de conseil tout à fait précieux pour les particuliers, qui ne disposent souvent pas de toutes les connaissances pertinentes pour faire valoir leurs droits. Or, par la suite d'une diminution de 6 % des moyens qui leur sont alloués, plusieurs CTRC sont cette année menacés de fermeture. Cette nouvelle baisse des aides de l'État aux CTRC pour 1997 suit en effet des réductions de crédits constantes depuis 1994. Comme le démontre l'inflation constante des dossiers déposés devant les commissions locales de surendettement, les problèmes de consommation demeurent pourtant au cœur du processus d'exclusion. A n'en pas douter, les CTRC ont ainsi un rôle primordial à jouer dans le renforcement de la cohésion sociale. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il compte faire pour permettre aux CTRC menacés de fermeture de poursuivre leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51066

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1983